



## Berlin Eco

NUMERO 37

© DG Trésor

1<sup>er</sup> décembre 2020

### ACTUALITE ECONOMIQUE

#### ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Dans ses nouvelles perspectives économiques, l'[OCDE](#) table pour l'Allemagne sur une croissance du PIB de -5,5 % en 2020, de +2,8 % en 2021 et de +3,3 % en 2022. L'organisation recommande à l'Allemagne de maintenir un cap budgétaire expansif afin de ne pas freiner la reprise économique par une consolidation trop rapide des comptes publics.

Le baromètre conjoncturel du [DIW](#) passe de 105 points en octobre à 101 points en novembre 2020, reflétant l'incertitude croissante provoquée par la deuxième vague épidémique et les nouvelles restrictions. L'institut table sur une contraction « d'au moins 1 % » du PIB au quatrième trimestre 2020.

Selon le sondage conjoncturel de novembre de l'[ifo](#), 15 % des entreprises interrogées voient leur existence menacée, contre 21 % en juin. Les branches les plus pessimistes sont celles du voyage (86 %), de l'hôtellerie (76 %) et de la gastronomie (62 %).

Selon une enquête de la [BEI](#), 45 % des entreprises allemandes sondées annoncent moins investir en 2020. Ce taux atteint 56 % dans l'industrie. 83 % des entreprises citent le manque de main d'œuvre comme obstacle majeur à l'investissement, 78 % les perspectives économiques dégradées.

L'indice du climat des affaires de l'[ifo](#) poursuit sa baisse en novembre et s'établit à 90,7 points en novembre (-1,8 point). Les attentes pour les mois à venir et l'appréciation de la situation actuelle se sont dégradées dans quasiment tous les secteurs. Seuls les secteurs manufacturiers et de la construction connaissent une amélioration de leur situation. En outre, l'indicateur de l'[ifo](#) sur les attentes d'exportations de l'industrie perd 9,1 points pour s'établir à -2,1 points, reflétant l'impact de la deuxième vague de Covid-19 sur les échanges extérieurs.

Pour le mois de novembre, [Destatis](#) annonce un taux d'inflation de -0,3 % (-0,8 % par rapport au mois précédent). L'influence de la baisse temporaire de la TVA (mesure du plan de relance du gouvernement allemand) serait significative dans cette évolution. La chute des prix de l'énergie et des biens s'accélère (respectivement -7,7 % et -1,8 %), tandis que l'indice des prix de l'alimentation reste inchangé (+1,4 %).

#### POLITIQUES SOCIALES

Selon l'[agence](#) fédérale du travail, le taux de chômage (en définition nationale) a légèrement reculé en novembre à 6,1 % (après 6,2 % en octobre) en données corrigées des variations saisonnières, tandis que les demandes de chômage partiel ont fortement progressé (+537 000 en novembre, après 148 000 personnes en octobre) dans le contexte du confinement partiel.



Berlin Eco 37 © DG Trésor

Selon [l'ifo](#), 28 % des entreprises recouraient au **chômage partiel** en novembre, après 24,8 % en octobre. La hausse est marquée dans les services (30,6 % après 24,0 % en octobre) tandis que la part des entreprises industrielles en chômage partiel reste à un niveau élevé (30,5 %) mais en léger recul par rapport à septembre (31,9 %).

L'indice des **salaires** négociés (incluant diverses primes) a progressé de 1,2 % au troisième trimestre sur un an, soit la plus faible hausse enregistrée depuis 2011 (source : [Destatis](#)).

Selon [l'IAB](#), près de la moitié des entreprises éligibles aux primes à **l'apprentissage** ne connaissent pas le programme d'aide mis en œuvre pour sauvegarder les places d'apprentissage dans le contexte pandémique. 16 % des entreprises éligibles ont déposé une demande, 15 % ont l'intention de le faire.

Le Bundestag a adopté le 26 novembre 2020 la [loi](#) améliorant l'accès aux prestations de **santé** et de soin qui prévoit notamment la stabilisation des finances des caisses d'assurance maladie grâce à une subvention supplémentaire fédérale de 5 Md€ en 2021. La loi prévoit aussi le financement de 20 000 emplois d'aides-soignants supplémentaires dans les foyers accueillant les personnes âgées et un soutien renforcé aux personnes s'occupant de proches en situation de dépendance, via notamment le prolongement jusqu'à la fin mars 2021 de « l'allocation de soutien aux soins ».

## ACTUALITE FINANCIERE

### MARCHES FINANCIERS

Sur la base des résultats d'une consultation auprès des acteurs du marché (cf. BE n°30), [Deutsche Börse](#) entame une **réforme de l'index DAX 30** qui passera à 40 valeurs à partir de septembre 2021. Les entreprises du DAX devront à partir de mars 2021 publier un rapport annuel certifié et des résultats trimestriels sous peine d'être exclues de l'indice. Elles devront également disposer d'un comité de contrôle au sein de leur conseil de surveillance, conformément à la recommandation du code allemand de gouvernement d'entreprises. Le critère du volume des actions échangées sera remplacé à partir de septembre 2021 par celui du volume de la capitalisation boursière de l'entreprise.

Le superviseur ([BaFin](#)), qui a renforcé en juillet 2019 ses exigences pour la vente de **CFD (Contracts for Difference)**, constate dans une enquête auprès de 40 fournisseurs de ce type de produits que plus de la moitié d'entre eux ne respectent pas l'ensemble des obligations d'information et de transparence visant à protéger l'investisseur particulier. Selon le superviseur, environ les 4/5<sup>e</sup> des investisseurs dans ces produits à fort effet de levier subissent des pertes.

### REGULATION FINANCIERE

Si le président de la Bundesbank, Jens Weidmann, reste très prudent quant à l'introduction d'une **monnaie digitale de banque centrale** (MDBC), le ministre fédéral des Finances, Olaf Scholz, demande pour sa part, lors d'une [conférence organisée par la Bundesbank](#), une décision rapide de la BCE à ce sujet. Il soutient en outre fortement « l'initiative européenne de paiement » (*EPI*) qui vise à concurrencer les acteurs actuels sur le marché des services de paiement.

### BANQUES ET ASSURANCES

Le Bundestag a adopté un projet de loi réduisant les [frais de recouvrement de créance](#) exigés par les entreprises de recouvrement ou par des avocats (cf. BE 11/2020). Leur montant sera limité à 18 € pour les créances de moins de 50 € (23 % des impayés) et à 27 € pour les créances comprises entre 51 et 500 € (60 % des impayés) réglées après le premier rappel. Selon la fédération [BDIU](#) qui critique vivement la loi, les entreprises de recouvrement ont récupéré, en 2019, 6 Md€ issus de 20 millions de créances.



Berlin Eco 37 © DG Trésor

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville  
Service Economique de Berlin  
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :  
Pariser Platz 5  
10117 Berlin  
Twitter: @FRTresor\_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Lucie Petit et  
Laurence Rambert  
Revu par : François Gautier

Version du 1<sup>er</sup> décembre 2020